

**COMMUNE DE TRELIVAN**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN**

**SEANCE DU 11 JUILLET 2024**

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BRIAND Marie
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
LEMAITRE Fabrice	LEMONNIER Rosanna	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	GUILLEMOT Jean-Claude
THOMAS François	AMBROISE Fabienne	YVART Didier
KERJEAN Nathalie		

Absents Excusés : Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie, Madame CAYET Laurette pouvoir Monsieur THOMAS François, Monsieur MAILLARD Rémi, Monsieur FOURE Jean-Luc pouvoir à Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur GUEMARD Bruno.

**Secrétaire de séance** : Madame PICOUAYS Jacqueline

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 juin 2024.

**TRAVAUX URBANISME**

***GRDF : Acte de servitude d'une canalisation gaz rue Victor Hugo***

Le conseil municipal :

- prend acte que les frais correspondants à ce dossier seront pris en charge par GRDF
- Approuve la constitution d'un acte de servitude au profit de GRDF
- Autorise le Maire à désigner le notaire de son choix et de signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte de servitude.

***SDE effacement des réseaux 2025 -2026-2027***

Le conseil municipal après approuve la programmation d'effacement des réseaux :

- Rue de la Souche 2025-2026
- Rue des Clairettes 2026-2027

***Cession parcelle non numérotée à Bellevue***

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente de la parcelle non numéroté située à Bellevue, d'une superficie de 145m<sup>2</sup> à 1 € le m<sup>2</sup> et que les frais correspondants à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**AFFAIRES GENERALES**

***Projet de maison de santé***

Le conseil municipal décide de lancer le projet de maison de santé

***Nomination du rond-point situé rue Anne de Bretagne***

Le conseil municipal a voté majoritairement pour nommer le rond-point « la Rose des Vents »

**PERSONNEL**

***Recrutement d'un saisonnier supplémentaire***

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent contractuel afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août sur le grade d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> échelon à raison de 35 h semaine .

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

